

Relations internationales

REF : DVARI2015011

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Fethi CHOUDER

**OBJET : Envoi d'une délégation au Festival culturel des villes pour la paix à Beit Jala
du 21 au 28 septembre 2015**

EXPOSE :

Lors de leur rencontre en janvier 2010, à Aubervilliers, les Maires des trois villes, d'Aubervilliers, de Beit Jala en Palestine et d'Iéna en Allemagne, ont décidé d'organiser annuellement, autour du 21 septembre, une Journée internationale pour la Paix, à Beit Jala, avec un festival culturel, initialement nommé « Cultural Festival for Peace Cities ». Ainsi, le nouveau Maire, Nicolas Khamis, a maintenu cet engagement et adressé à la municipalité d'Aubervilliers une invitation pour le 25 et 26 septembre 2015.

Dans le contexte actuel d'une nouvelle annexion des terres agraires de Beit Jala, la présence d' d'Aubervilliers à ce festival traduit son soutien apporté à sa ville jumelle et prend une importance particulière.

Après avoir exprimé son indignation auprès des représentants d'Israël en France et d'avoir interpellé le Ministre des Affaires étrangères, les représentants locaux du Sénat et de l'Assemblée nationale, le Maire souhaite se rendre à Beit Jala pour exprimer sa solidarité avec la population. Il sera accompagné par son Maire-adjoint aux Relations internationales et à la Coopération décentralisée, un élu municipal, du Directeur de la Vie associative et des Relations internationales et de deux artistes albertivillariens.

Il est proposé au conseil municipal que les dépenses engagées par l'envoi de la délégation (frais de voyage et de séjour des élus, du fonctionnaire de la ville et des deux artistes invités, ainsi que les prestations de ces derniers) soient prises en charge par la ville. Les vols seront directement pris en charge. Les frais de séjour (déplacements locaux, hébergement, repas) soient avancés à 75% sur une base estimée d'avance et remboursés sur présentation de facture plafonnés par les tarifs pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les séjours en Israël/Palestine.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 SEPTEMBRE 2015

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nouredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction de la Vie Associative
et des Relations Internationales

Relations internationales

REF : DVARI2015011

Signataire : CS/RH

**OBJET : Envoi d'une délégation au Festival culturel des villes pour la paix à Beit Jala du
21 au 28 septembre 2015**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Beit Jala en
Palestine, signé le 27 novembre 1997,

Vu le budget municipal 2015,

Considérant que les villes d'Aubervilliers, de Beit Jala en Palestine, et de Iéna en Allemagne,
ont réaffirmé leur volonté de coopération, notamment dans les domaines de la culture, du
sport, de la santé, du travail et de la jeunesse, dans une convention signée le 9 janvier 2010,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DIT que la délégation sera composée de :

- M. Pascal BEAUDET, en sa qualité de Maire du 24 au 28 septembre
- M. Fethi CHOUDER, en sa qualité d'Adjoint au Maire-en charge des Relations
internationales et de la Coopération décentralisée du 24 au 28 septembre,
- M. Rachid Zairi, en sa qualité de conseiller municipal, du 24 au 28 septembre,
- M. Carlos SEMEDO, en sa qualité de Directeur de la vie associative et des relations
internationales du 21 au 30 septembre,
- M. Ahmed BOUAZZA, en sa qualité d'artiste, du 21 au 28 septembre,
- M. Abd-el-Kader BISKRI, en sa qualité d'artiste du 21 au 28 septembre.

DIT que les frais de voyage de la délégation composée des élus, du fonctionnaire communal
et des deux artistes seront pris en charge par la commune ainsi que les salaires des deux
artistes pour les prestations rendues.

DIT que les membres de la délégation recevront une avance de 75% de leurs frais de voyage
et de séjour (estimée en fonction des nuitées d'hôtel, des frais de transfert des aéroports,
d'alimentation et de déplacement) sur présentation des factures sous réserve que le montant
ne dépasse pas le barème tarifaire appliqué par le Ministère des Affaires étrangères et
européennes pour les séjours en Israël/Palestine (122 \$) ; la différence portant sur les 25%
restant leur sera remboursée après leur retour.

Les dépenses pour le fonctionnaire de la ville, ainsi que les artistes invités sont inscrites au budget communal à l'imputation 002/6256/048

Les dépenses pour les élus sont inscrites au budget communal à l'imputation 002/6532/021.

Reçu en préfecture le : 18/09/2015
Publié le : 18/09/2015
Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué
Sophie VALLY



L'adjoint délégué
Sophie VALLY

